REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CULOZ-BÉON

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 34 Présents: 30 Votants: 32

N° ordre: DE-24-59

N° ordre dans la séance : DE-19112024-01

<u>Date de la convocation</u>: 13/11/2024

Date de la publication :

## **SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoints, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Éric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

<u>Absents excusés</u>: Mélisande MACONE (procuration à Éric BONNET), Danielle RAVIER (procuration à Hélène ROSSI), Frédéric DI PAOLO, Dominique SCALMANA

Secrétaire de séance : Mickaël MOUTOT

## CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE MISSION DE DIAGNOSTIC SOCIAL TERRITORIAL ET ANALYSES DES BESOINS SOCIAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de répondre à leurs besoins respectifs, dans un souci d'efficience et d'économies, la Communauté de Communes Bugey Sud et les Communes de Belley et de Culoz-Béon se sont engagées dans un projet visant à réaliser, de manière mutualisée, d'une part un diagnostic social sur l'ensemble du territoire intercommunal dans le cadre du renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) à signer avec la CAF pour la période 2025-2029, d'autre part des analyses des besoins sociaux spécifiques aux Communes de Belley et Culoz-Béon.

L'article R123-1 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que :

« Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.

L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L123-5.

L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget. »

L'analyse des besoins sociaux pour la Commune de Culoz-Béon n'avait pas été produite en début de mandat. Il est opportun de la produire et que cette action soit portée par la Commune au regard des compétences exercées directement par cette dernière, en particulier dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance.

Les objectifs de ce diagnostic et de ces analyses sont définis à plusieurs niveaux :

- Affiner, prioriser et organiser dans le temps le plan d'actions de la CTG 2025-2029.
- Identifier les politiques publiques nationales, départementales, locales, sur lesquelles le territoire peut appuyer son action (CNAF, plan insertion départemental, plan seniors, plan autonomie...).

### Pour la CCBS:

- Un portrait social de territoire pour mieux connaître les besoins de la population et cartographier les réponses existantes.
- Aider à définir son rôle en matière sociale et de santé, alimenter une future politique sociale, et accompagner la révision de statuts.

- Aider à la prise de décision quant à la nécessité ou non de déployer de nouveaux dispositifs en matière de santé (type CLS), d'éducation (programme de réussite éducative, cité éducative), contrat territorial d'accueil et d'intégration ...
- Accompagner l'écriture des enjeux transversaux à d'autres politiques publiques (projet alimentaire, projet culturel....).

Pour les CCAS de Belley et Culoz-Béon :

- Répondre à l'obligation fixée par le décret n°2016-824 du 21 juin 2016, article R 121-3 du Code de l'action sociale et des familles.
- Objectiver les besoins de la population de la Commune.
- Alimenter les politiques sociales de la collectivité, dans un contexte de fin de mandat.

Afin d'engager la phase opérationnelle de ce projet avec la CCBS et le CCAS de Belley, il convient d'établir un groupement de commandes en vue de contracter un marché unique de prestation intellectuelle, dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique et plus particulièrement de celles de l'article L2113-7.

Le groupement a pour objet la passation du marché (Rédaction du dossier de consultation, la publicité, l'analyse et la sélection des candidatures et des offres et les opérations de notification). Chaque membre du groupement conserve la signature et l'exécution de son marché pour la part de la prestation qui lui incombe (Trois actes d'engagement seront signés).

Le marché fera préalablement l'objet d'une procédure de mise en concurrence adaptée aux prestations à réaliser, et ce conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur relative aux marchés publics.

Le groupement de commandes est constitué entre :

- la Communauté de Communes Bugey Sud,
- le CCAS de Bellev.
- la Commune de Culoz-Béon.

Ce groupement de commandes doit permettre le choix, par ses membres, d'un titulaire pour la prestation de diagnostic social de territoire intégrant les deux analyses des besoins sociaux pour Belley et Culoz-Béon.

La CCBS sera le coordonnateur du groupement de commandes.

Le coût de la prestation est estimé à entre 20 000 € et 35 000 € HT.

La prestation de diagnostic social de territoire est éligible à une subvention (non garantie) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à hauteur de 50 %. Il est convenu que la part correspondante sera prise en charge par le coordonnateur du groupement de commandes, à savoir la CCBS.

A ce titre, la répartition du reste à charge des collectivités s'effectuera comme suit (proportionnellement à la population pour Belley et Culoz-Béon):

CCBS: 20 %

Bellev: 73% des 80% restant dans la limite de 6 500€

Culoz-Béon: 27% de 80% restant

Le coût à la charge de la Commune de Culoz-Béon sera donc de l'ordre de 3000 € à 3500 € HT.

Le projet de convention constitutive du groupement de commandes est joint en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes pour une mission de diagnostic social territorial et analyses des besoins sociaux, à passer avec la CCBS et le CCAS de Belley.
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance Mickaël MOUTOT

Le Maire Franck ANDRE MASSE

Accusé de réception en préfecture 001-200099406-20241119-DE-19112024-01-DE Date de réception préfecture : 22/11/2024